

**PROCES-VERBAL  
du 21 décembre 2010**

**(Partie de séance à huis clos)**

**TABLE DES MATIERES**

---

<b>1.04 – AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG – Réserves foncières – Programme Local de l’Habitat (PLH) – Parcelles AK 492, AK 814 et AK 815 – Accord tran- sactionnel.....</b>	<b>2</b>
<b>PRESENTATION M. PETILLON .....</b>	<b>3</b>
<b>Débat .....</b>	<b>5</b>
<b><i>Unanimité</i> .....</b>	<b>21</b>

**1.04 - AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG - Réserves foncières - Programme Local de l'Habitat (PLH) - Parcelles AK 492, AK 814 et AK 815 - Accord transactionnel**

*La délibération qui vous est présentée ce soir peut apparaître quelque peu surprenante dans le sens où elle vient clôturer de manière singulière tout un processus entamé voilà plus de trois ans. Sa singularité tient au fait que celle-ci vient défaire dans le plus strict respect du droit, l'accord que notre assemblée délibérante avait scellé lors de sa séance en date du 4 décembre 2007 (n°04/12/2007/63), relativement à l'acquisition des parcelles AK 492, 814 et 815 pour un montant global de 572 000 €.*

*Sans revenir dans le détail sur l'historique de cette affaire complexe et la chronologie correspondante jointe en annexe et exposée lors de notre commission municipale plénière en date du 14 décembre 2010, il est toutefois utile d'en rappeler la genèse. En 2007, l'aménagement de notre Centre-Bourg touchait à sa fin (inauguration le 16 décembre 2006) mais faisait toujours l'objet et ce, depuis de longs mois, d'une cristallisation des commerçants sur les besoins de parking de proximité. Par ailleurs, la pression immobilière était à son plus haut avant le retournement du marché un an plus tard par le fait de la crise. C'est dans ce contexte particulier du moment, quelque peu effacé de nos mémoires, que cet ensemble immobilier s'est déclaré cessible. Dès lors, ce dernier s'affirmait naturellement comme une opportunité de maîtrise foncière, susceptible de répondre aux demandes de parking et de logements, le tout s'inscrivant dans une logique de « couturage » de cette centralité, entamée plus de vingt ans auparavant. Nous avons alors fait le pari, dans un rythme qui nous était imposé par l'opportunité et le contexte du moment, d'en décider l'acquisition sans pour autant ignorer la part de risque intrinsèque à ce type d'opération.*

*Ce qui apparaissait comme une évidente opportunité et un bon accord financier au milieu de l'année 2007, dans le cadre d'une logique de maîtrise foncière, s'est révélé douze mois plus tard beaucoup plus délicate, non seulement pour les raisons susmentionnées mais tout autant par les mouvements fonciers voisins qui se sont enchaînés. Alors que la présente affaire s'inscrivait dans une démarche plus large de maîtrise foncière relayée par Lille Métropole Communauté Urbaine et l'opérateur public mandaté à cet effet (Etablissement Public Foncier (E.P.F)) dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (P.L.H) communautaire, il se trouve que les deux immeubles situés au sud de l'ensemble immobilier directement concerné, ont été vendus dans la période de mise en place de ce nouveau partenariat entre LMCU et l'EPF, sans que ces derniers, ni la commune, ne puissent intervenir pour leur maîtrise (droit de préemption inopérant). Ces immeubles ayant « échappés » d'une certaine manière, à une appropriation publique, l'ensemble immobilier composé des parcelles AK 492, 814 et 815 perdait substantiellement de son intérêt...*

*Après diverses rencontres entre la ville et les propriétaires de ces parcelles bâties et non bâties, assistés de nos conseils juridiques respectifs, nous avons convenu d'un commun accord et en bonne intelligence, d'abandonner la cession de ces biens sous réserve d'assortir cette décision du versement d'une indemnité aux conjoints TADROWSKI, ceux-ci ayant réduit dans un premier temps leur activité commerciale de garage. Cette réduction d'activité s'étant traduite par du licenciement de personnel, le non renouvellement de l'agrément du constructeur automobile, de la perte temporaire de clientèle (chiffre d'affaires), à cela s'ajoutant un préjudice moral ... et accessoirement des pertes de loyer (1<sup>er</sup> étage du salon de coiffure).*

*Tel est l'objet du projet de protocole d'accord conclu entre la SARL Tadrowski, Monsieur et Madame Tadrowski, la SCI Tadrowski et la ville de Roncq, celui-ci formalisant un ACCORD TRANSACTIONNEL entre les parties et qui ménage le mieux possible nos intérêts respectifs. Au-delà des sommes à verser :*

- 47 486,00 € à la SARL Tadrowski ;
- 8 404,00 € à Monsieur et Madame Tadrowski ;
- 7 087,73 € à la SCI Tadrowski ;

*cet accord transactionnel, conclu en application des articles 2044 et suivants du Code Civil, met un terme aux contestations et pourparlers et surtout PURGE toute possibilité de réclamations ou contentieux ouvert ou à ouvrir relativement à cette affaire.*

*Ce que nous vous proposons ce soir, résulte donc d'un bon accord qui sauvegarde les intérêts des parties concernées, ménage les deniers publics mais qui en même temps tire les conséquences de règles de droit que les consorts Tadrowski ont choisi d'actionner. A la voie contentieuse incertaine en la circonstance, nous avons fait le choix de la modération et de la raison. Si cette affaire apparaît comme un dommage collatéral à une négociation avortée, elle n'en est pas moins marginale à une opération de reconquête urbaine d'envergure ouverte depuis plus de vingt ans ...*

*Nous vous demandons donc d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de ce protocole d'accord.*

***La commission municipale plénière a examiné cette question  
lors de sa séance en date du 14 décembre 2010.***

---

**M. LE MAIRE –**

Mes chers collègues, Monsieur PETILLON a la parole.

**M. PETILLON –**

Merci, Monsieur le Maire.

Il faut remonter à 2007 pour faire la genèse de ce dossier, à l'époque où le Conseil municipal avait dû délibérer sur le Plan local de l'habitat dans lequel nous avons repéré un ensemble de sites susceptibles de recevoir des opérations de logements.

Le site Tadrowski, pour ne pas le nommer, faisait partie de cette liste qui n'était pas exhaustive ; de mémoire, il y en avait une dizaine.

Il s'avère que quelque temps après, les Consorts TADROWSKI ont fait connaître leur intérêt ou leur non-opposition à ce que l'on puisse discuter pour la négociation de leur immeuble.

Cet immeuble était composé de trois parties : parcelles AK 492, 814 et 815.

Les prétentions des TADROWSKI étant relativement importantes, nous avons fait faire deux estimations :

- par un cabinet d'études immobilier,
- par le Service des Domaines.

Et nous nous sommes basés sur l'estimation domaniale, à 6000 € près (partie indiquée en violet sur la projection) pour sceller l'accord avec les TADROWSKI.

En décembre 2007, une délibération a donc été prise par le Conseil municipal pour porter acquisition de l'ensemble de ces parcelles pour un montant global de 572.000 €, ce qui a été d'ailleurs confirmé au notaire qui était chargé de la rédaction des actes.

Entre décembre 2007 et novembre 2008, nous avons fait faire plusieurs études de faisabilité sur ce site où une pollution aux hydrocarbures a été trouvée. Force a été de constater que le montage était très difficile sur le site Tadrowski uniquement et des projections ont été réalisées sur les parcelles voisines, situées au sud et au nord.

Pour la partie sud, nous n'avons pas pu trouver d'accord pour essayer d'élargir le périmètre. C'était aussi une période de crise immobilière. En outre, entre-temps, les Consorts TADROWSKI ont eu quelques états d'âme... mais le mot est trop fort, disons plutôt qu'ils s'étaient mis un peu en retrait par rapport à des questions de plus-values fiscales ; leur comptable souhaitant reporter la négociation à l'année suivante peut-être.

Il s'avère que fin novembre, nous avons informé les Consorts TADROWSKI que la Ville n'entendait plus poursuivre cette acquisition.

Le 2 décembre, nous avons reçu, je m'en souviens encore, avec Monsieur le Maire et Catherine SUBTS, tous les Consorts TADROWSKI qui ont été très marqués par cette renonciation demandant au Maire de continuer à porter l'effort de la Ville sur cette acquisition, dans la mesure où ils avaient pris des dispositions qui ne leur permettaient de revenir en arrière que difficilement.

Leur demande a été prise en compte puisqu'à cette même époque, la Communauté Urbaine avait adressé une lettre circulaire à l'ensemble des communes pour leur demander : *Sur votre territoire, avez-vous des sites à maîtriser, surtout des sites industriels, car nous allons confier à l'EPF (Etablissement Public Foncier) le soin de maîtriser entre 20 et 30 sites sur l'ensemble de la Communauté Urbaine. »*

Nous avons donc écrit à LMCU, en janvier 2009, pour proposer trois sites :

1. le site Promousse, aujourd'hui maîtrisé et dont on reparlera,
2. le site Coubronne, juste à côté des terrains de sport,
3. le site Tadrowski.

La Communauté Urbaine a pris une délibération retenant ces trois sites. Sur une centaine de sites proposés sur le territoire communautaire, 24 ont été retenus dont les 3 sites roncquois.

En février, nous rencontrons M. TADROWSKI et son comptable qui d'emblée nous ont dit : *Du fait de votre renoncement, nous estimons qu'il y a eu rupture de contrat et nous demandons dommages et intérêts pour cette disposition.* A l'époque, le comptable nous avait annoncé 50.000 € pour perte d'exploitation et 50.000 € au titre du pretium doloris.

Nous leur avons dit que l'action continuait puisque nous avions demandé à la Communauté Urbaine de le reprendre au titre des sites EPF et une copie de la délibération leur en a été donnée.

Malgré tout, il est vrai que notre flanc était un peu découvert et, en toute légalité, le cabinet d'avocats des TADROWSKI nous a demandé, en mars, des dommages et intérêts à hauteur de 96 ou 98.000 €.

Depuis lors, les contacts ont presque toujours eu lieu par avocats interposés tant ceux des TADROWSKI que ceux de la ville de Roncq. Et une négociation (objet de la présente délibération) a été envisagée à hauteur de 63.000 €.

Par ce protocole d'accord, M. et Mme TADROWSKI renoncent à tout recours.

Je tiens à rappeler que ce centre ville, en cours depuis 20 ans, a fait l'objet de dépenses importantes pour sa maîtrise. Et c'est bien la première fois que la Ville a dû trouver les moyens d'un recours et d'une négociation par rapport à des acquisitions.

Voilà ce que je souhaitais exposer et je suis prêt à répondre à toute question ou remarque.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des demandes d'explication ?

Monsieur PLOUVIER.

**M. PLOUVIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Là encore, je serai relativement bref. D'abord, dans notre groupe, nous considérons que cette indemnisation est tout à fait légitime. Même si c'est lourd pour les finances de la Ville, on paiera ces 63.000 €.

Très franchement, nous nous interrogeons dans la circonstance de savoir si cette négociation a été bien menée, s'il n'y a pas eu des ratés quelque part, s'il n'y a pas eu un peu de légèreté, d'approximation... En réunion plénière, j'ai employé un terme qui va peut-être faire sursauter certains d'entre nous, en disant qu'il y a eu dans ce dossier un peu d'amateurisme, ce qui est quand même embêtant.

Cette opération transposée dans une société privée mériterait un licenciement pour faute grave.

**M. LE MAIRE –**

Je ne répondrai pas à cette remarque qui ne présente aucun intérêt, Monsieur PLOUVIER.  
Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai que 63.000 € représentent une somme non négligeable mais, comme Mme COPPIN QUIVRON l'a souligné en Commission, il y avait également des risques de pollution. M. PETILLON nous avait alors rassurés en disant qu'il n'y en avait pas énormément, mais on en découvre toujours plus que ce qu'il en était.

Par ailleurs, on compense largement cette charge sur les 400.000 € qui seront économisés sur l'opération Actival.

De plus, dans la mesure où ce n'est pas trop fréquent : on a joué, on a perdu !

**M. LE MAIRE –**

J'ajoute que, sur certains dossiers, on a perdu non pas sur des montants financiers mais sur d'autres opérations d'urbanisme.

Puisque nous sommes entre nous, chers collègues, je dirai à Monsieur PLOUVIER : *vous agitez souvent les mulettes mais c'est votre fonds de commerce ; c'est ainsi. Vous n'imaginez pas ce que cela provoque en cascade.*

D'abord il y a les agents techniques que vous mettez souvent en porte-à-faux alors qu'ils font bien leur travail.

Et vous créez des dévotions qui n'ont pas lieu d'être mais il nous faut gérer par derrière.

Vous êtes souvent le « pyromane » qui ouvre des feux.

Pour autant, je n'ai pas du tout envie de vous mettre en exergue mais simplement de vous dire : *opposez-vous donc aux politiques et, surtout, proposez des politiques !*

Je ne vous entends jamais proposer quoi que ce soit ; je ne connais pas vos propositions puisque vous ne proposez pas...

**M. PLOUVIER –**

Vous n'écoutez que vous-même, Monsieur le Maire. Vous ne lisez donc pas, vous n'écoutez pas...

**M. LE MAIRE –**

Monsieur PLOUVIER, je ne lis que des attaques personnelles, que des choses qui dépassent l'entendement, etc., etc. Ce n'est donc pas intéressant.

Je vous le répète : proposez, faites preuve de maturité !

Je le dis simplement, sans public, entre nous parce que la République, ce n'est pas jouer avec des allumettes.

Actuellement, nous sommes dans une cage de verre ; la France est extrêmement fragile et chaque fois que vous bougez, c'est beaucoup de choses que vous mettez en péril.

Personnellement, je n'ai pas envie d'avoir des rapports avec des gens qui sont dans une arène ; je ne fais pas de politique dans une arène mais au quotidien, en essayant d'être le plus professionnel possible.

Mais quand vous balancez des chiffres ou d'autres arguments, faites-le quand même avec beaucoup de tact et en employant des mots qui soient respectueux des gens.

**M. PLOUVIER –**

Monsieur le Maire, nous sommes entre nous, je trouve qu'on pouvait très bien avoir cette discussion en public. Je ne suis pas très partisan de ce huis clos mais c'est légal.

**M. LE MAIRE -**

Monsieur PLOUVIER, nous le faisons parce que nous avons dit des choses qui concernaient la famille TADROWSKI et que nous n'avions pas envie de les voir portées sur la place publique pour des raisons de déontologie tout simplement.

**M. PLOUVIER –**

D'accord, Monsieur le Maire, dans cette affaire vous ne voudriez quand même pas que l'on vous dresse des couronnes de laurier et des félicitations. Il s'agit quand même d'un acte manqué pour toutes les raisons qui sont expliquées historiquement. Excusez-moi de vous le

dire, mais quand on travaille dans une entreprise et que l'on enclenche une négociation commerciale, il y a un acte de vente, un acte d'achat... Mais si j'étais revenu vers ma direction commerciale avec un tel résultat, on m'aurait dit : *Monsieur PLOUVIER, vous prenez la porte. C'est certain.*

On a la chance d'être dans une collectivité territoriale où ce genre de chose ne peut pas se présenter mais reconnaissez quand même que c'est une erreur d'avoir enclenché cette opération et d'arriver, au bout du compte, à devoir payer 63.000 €.

Je ne peux pas vous adresser des félicitations pour toutes les raisons que vous voulez...

### **M. LE MAIRE –**

Ce n'est certainement pas vous qui m'adresseriez des félicitations et je n'en voudrais d'ailleurs pas.

Je voudrais simplement signaler qu'il n'y a pas à adresser des félicitations à qui que ce soit ; il y a à être solidaire d'un système.

Aujourd'hui, nous sommes dans un cadre de judiciarisation permanente sur toutes sortes de sujets.

Il y a des sujets sur lesquels nous sommes en bonne foi, quand on instruit un certain nombre de permis de construire. Et parfois on ne gagne pas parce que la justice en décide autrement, bien que toutes les bases réglementaires, que toutes les analyses aient été faites et étaient plutôt favorables. Il y a des combats que l'on perd, c'est tout et c'est ainsi.

Or, je pense que le combat du Centre-Bourg, nous l'avons gagné, quand je regarde les restaurants, la vitalité du secteur et quand j'entends les observateurs extérieurs nous dire que notre Centre est quand même réussi... Je vous rappelle quand même, mais vous n'étiez pas né, que l'on parle d'un centre depuis plus de 150 ans et qu'il n'a jamais été réalisé. Or, nous l'avons concrétisé en un mandat !

Je m'excuse mais quand vous parlez d'amateurisme, parlez donc pour d'autres !

Employez d'autres termes mais, à un moment donné, soyez donc solidaire. On ne peut pas être dans l'opposition systématique en « bouffant du Ledoux » en permanence.

La République, c'est aussi à un moment donné se montrer solidaire d'un système et d'une structure.

Nous ne sommes pas dans la mafia ici ; nous sommes entre gens honnêtes. Pour autant, l'honnêteté ne gagne pas toujours et le système judiciaire est tel qu'il est. A un moment,

nous avons eu recours à un conseil d'avocats qui est extrêmement pertinent et qui nous disait : *Sur ce point, vous ne gagnerez pas. Concluez un accord transactionnel.* Et voilà où nous en sommes arrivés.

Cela arrive tout le temps à la Communauté Urbaine et dans d'autres structures de prendre ce type de décision et je peux vous assurer qu'en général opposition et majorité s'entendent tout à fait bien pour trouver la meilleure solution pour leur commune et surtout pas en profiter pour stigmatiser tel ou tel parti.

Madame COPPIN-QUIVRON, vous avez la parole.

**Mme COPPIN-QUIVRON –**

Finale­ment, nous voulions dire la même chose mais différemment.

Personnellement, j'en ai un peu marre d'entendre toujours des propos qui mettent en cause du personnel municipal. C'est un peu pénible parce que les gens travaillent bien et quand on fait un travail sur les incivilités parce qu'elles sont de plus en plus nombreuses, c'est aussi ce genre de propos qui incite aux incivilités ; c'est franchement désagréable et cela me pose vraiment problème dans notre société.

Je crois que nous nous rejoignons sur le sujet : le personnel municipal fait bien son travail et il faut arrêter de le stigmatiser !

**M. PLOUVIER –**

Je n'ai jamais stigmatisé le personnel municipal qui fait très bien son travail ; je suis le premier à le reconnaître. Mais dans le cas présent, c'est une négociation qui n'a pas été menée à son terme de façon favorable, Madame COPPIN-QUIVRON, que vous le vouliez ou non.

Que vous vouliez vous porter au secours de Monsieur le Maire, c'est votre droit le plus absolu.

**M. LE MAIRE –**

Je n'ai pas besoin du secours de Madame COPPIN-QUIVRON.

Nous sommes en amitié républicaine, il n'y a aucun souci et ce n'est pas moi qui suis en cause dans ce dossier.

**M. PLOUVIER –**

Ni moi d'ailleurs, Monsieur le Maire. Je dis simplement et le répète (on aura beau me taxer de tout ce que l'on voudra, cela m'est complètement égal) : j'estime que cette affaire a été mal menée et son épilogue, ce sont 63.000 € à payer, c'est tout. Ce n'est pas compliqué.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

**M. TELLIER –**

Je vais embrayer sur les propos de Mme COPPIN-QUIVRON parce que je ne veux pas non plus que la presse se fasse des gorges chaudes. Personnellement, je m'associe totalement à ce qu'elle vient de dire... Eh oui, Monsieur PLOUVIER, vous racontez n'importe quoi tout le temps.

Un exemple : dans votre tribune, vous dites et je vous cite : *On va faire un simple coin lecture !*

Où l'avez-vous pêché à part dans votre esprit ?

**M. PLOUVIER –**

Je suis désolé mais vous avez de mauvaises lectures, Monsieur TELLIER.

Ce terme de coin de lecture, c'est M. LEDOUX, Maire de Roncq, qui l'a utilisé et je peux vous sortir l'article du journal Nord Eclair ; je vous l'enverrai, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur PLOUVIER, vous n'avez toujours pas compris le fonctionnement démocratique. Ne citez pas des articles qui sont forcément réducteurs. On me fait dire en permanence des choses que je ne dis pas et vous le savez très bien. Puisque vous me dites que je suis Monsieur Culture et que je dépense 1 M€... Alors 300.000 € pour un coin lecture, excusez-moi, il y aurait vraiment une forfaiture qu'il faudrait dénoncer !

Soyez donc raisonnable.

A ce moment, nous faisons un front républicain parce que nous en avons marre de ce comportement de stigmatisation.

Prenez l'opération salage, nos agents des services techniques se font insulter à cause de vous, Monsieur PLOUVIER, et je ne peux l'accepter. Je ne peux pas accepter les insultes parce que vos articles s'apparentent bien souvent à des insultes pour nos personnels municipaux. Et là je monte le ton.

**M. PLOUVIER –**

Pas du tout, Monsieur le Maire.

J'ai renvoyé cet article parce que beaucoup de gens m'ont téléphoné et je peux vous en donner les preuves. Je ne tenais pas à écrire cet article mais j'ai entendu beaucoup de Roncquois qui trouvaient la situation anormale.

Si vous dites à votre personnel communal de ne pas saler les petites rues, ils vous obéiront. Ils ne font pas mal leur travail, ils ne font qu'obéir aux ordres que vous leur donnez.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur PLOUVIER, rien n'a changé par rapport à la situation précédente, sauf les heures d'intervention. Et les réclamations ont d'ailleurs été moins nombreuses qu'auparavant. Toutefois, les quelques réclamations que nous avons eues étaient beaucoup plus violentes parce qu'elles étaient stigmatisées... c'est toujours le même système, si vous ne contribuez pas à un apaisement.

Ce que je veux, c'est que l'on apaise la société et non pas qu'on l'attise. Or, vous attisez en permanence.

Faites vos propositions !

Quelle est donc votre proposition pour la lecture publique ?

Je le répète : faites des propositions, des contre-propositions. Mais je ne les entends jamais.

J'entends simplement : *ce n'est pas beau... c'est Legoland... c'est Monopoly...*

**M. PLOUVIER –**

Mais bien sûr !

**M. LE MAIRE –**

Faites donc vos propositions !

**M. PLOUVIER –**

Des propositions, j'en ai fait mais vous ne les écoutez jamais.

Quand on vous parle en Conseil municipal, vous êtes en train d'écrire, excusez-moi.

**M. LE MAIRE –**

Il n'y a aucune proposition de votre part !

Monsieur TELLIER.

**M. TELLIER –**

Pour terminer mon intervention, quand vous dites « *simple coin de lecture* », c'est une insulte proférée à l'égard d'Odile DENIERE qui dirige la Bibliothèque avec compétence. On est en train de travailler sur un projet. Dès les premiers jours de janvier, avec M. DUBOIS, on va continuer.

Mettez-vous à sa place, ne serait-ce que deux minutes. Quand elle lit dans votre machin, en gros que ce sur quoi elle bosse, c'est uniquement un simple coin lecture. Respectez donc les gens,

*(Réaction de M. PLOUVIER)*

S'il vous plaît, je n'ai pas terminé.

**M. PLOUVIER –**

Moi non plus !

**M. TELLIER –**

Vous n'avez pas la parole. Je termine parce que je suis fatigué...

**M. PLOUVIER –**

Monsieur TELLIER, j'en ai marre de vos remontrances.

**M. TELLIER –**

Moi aussi

**M. PLOUVIER –**

Je n'ai pas inventé ce mot « coin lecture » ; je n'ai fait que reprendre un terme de M. LEDOUX.

On va se calmer. J'ai simplement dit en février 2009 que nous étions contre cette médiathèque intercommunale ; j'ai même dit que si nous avions de l'argent à dépenser, on pouvait très bien transformer notre bibliothèque en médiathèque nous-mêmes.

Voilà ce que j'ai dit, lisez un peu plus, Monsieur TELLIER.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur TELLIER, vous avez toujours la parole.

**M. TELLIER –**

Je termine donc mon propos. D'abord je me félicite que cette bibliothèque ressuscite puisque vous l'aviez fait disparaître à un moment ; elle revient sous forme de simple coin lecture.

Ce que je veux dire ici, en tant que Président de groupe : vous devriez être beaucoup plus attentif à vos propos.

Nous, nous sommes un groupe d'opposition mais nous faisons confiance au travail qui est mené par les services, sous la direction de M. DUBOIS.

Que l'on s'affronte politiquement, c'est une chose, mais j'aimerais que, de temps en temps, on n'y mêle pas le personnel municipal, qui est un personnel compétent. Si on a des divergences et on peut en avoir (c'est tout à fait légitime dans ce genre d'instance) qu'on n'y mêle pas le personnel municipal.

Si vous avez quelque chose à dire sur la bibliothèque, dites-le. Vous nous écrivez, à Monsieur le Maire, à moi-même, sur ce sujet et on attend toujours vos propositions. Mais, de grâce, essayez de dissocier le personnel municipal et les élus qui sont autour de cette table.

**M. PLOUVIER –**

J'ai déjà dit...

**M. LE MAIRE –**

Vous n'avez pas la parole, Monsieur PLOUVIER !

Monsieur BOSSUT.

**M. BOSSUT –**

Concernant l'indemnité transactionnelle, je voudrais rappeler qu'au BP 2010 nous avons budgété 70.000 € parce que la négociation était en cours et nous n'en connaissions donc pas le résultat. On sentait donc à l'époque qu'il fallait travailler sur ce sujet.

Par ailleurs, je suis un peu étonné par vos interventions, Monsieur PLOUVIER, concernant certains propos que vous avez tenus au niveau de cette Assemblée.

Vous avez été cadre commercial dans une entreprise, vous savez donc que des négociations se déroulent régulièrement au niveau des fournisseurs, clients et autres prestataires. Il arrive parfois que des gestes commerciaux soient nécessaires.

Vis-à-vis du garage Tadrowski –on peut citer les noms puisque les intéressés ne sont pas présents– je trouve votre attitude déplorable parce que ce sont aussi des gens respectables, ce sont des commerçants comme tous les commerçants roncuois et je suis un peu affolé par votre mentalité sur le sujet.

Dernier point d'information : les 63.000 € en question représentent 0,5 % du budget de fonctionnement de la Commune et 0,5 % de l'opération Centre-Bourg, sur les réalisations des années précédentes.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur PETILLON.

**M. PETILLON –**

Je voudrais revenir sur l'amateurisme dont parlait M. PLOUVIER.

Je me suis trompé, cela fait 30 ans et non pas 20 ans que l'on s'intéresse au Centre-Bourg. J'ai passé plusieurs mandats par rapport au centre ville que je connais très bien.

Quand je vois l'ardeur qu'ont mise l'ensemble des élus pour travailler sur le centre ville, je me suis aussi battu sur ce dossier ; on n'avait pas toujours les mêmes options mais il y avait toujours un programme proposé.

Aujourd'hui quand je vois le résultat, au travers de ce que disent les gens, je n'ai aucun retour négatif par rapport au centre ville de Roncq. C'est quand même une opération réussie.

A un moment, il est vrai qu'on a peut-être pu présenter le flanc.

A un moment, fallait-il s'obstiner dans une opération qui nous aurait coûté encore plus cher ? Les discussions ont eu lieu pendant de nombreuses semaines pour arriver à écouter aussi notre avocat conseil dans cette affaire.

C'est la raison pour laquelle je ne peux partager le terme d'amateurisme. Quand je sais les heures, les semaines, les mois passés par les uns et les autres à aménager un centre, et se faire balayer ainsi en disant que c'est de l'amateurisme ; je ne peux le supporter.

.../...

**M. LE MAIRE –**

Vous n'avez pas la parole, Monsieur PLOUVIER.

Madame VANDEWIELE.

**Mme VANDEWIELE –**

Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens simplement pour dire que si l'on veut diriger une collectivité territoriale ou toute autre structure d'ailleurs mais si on reste toujours dans l'attente, disant qu'on ne va rien risquer, sans essayer d'avancer... dans ce cas, cela veut dire qu'il ne faut pas faire de petite enfance parce qu'on ne sait pas si les gens auront envie d'avoir des enfants. On doit se dire qu'on ne va pas faire de piscine parce que les gens voudront peut-être faire du body building et non pas de la piscine. On doit se dire que finalement on ne doit pas construire de collège public ou privé parce que certains préfèrent le public et d'autres le privé...

Moralité : on ne doit rien gérer et attendre que cela se passe, que les gens se lassent et quittent la commune qui alors se désertifie. Et c'est le cas de certaines communes rurales parce qu'elles n'en ont pas les moyens.

Ici à Roncq, je crois que nous avons les moyens parce qu'on a de l'intercommunalité, parce qu'on a des gens qui ont beaucoup de volonté, parce qu'on a beaucoup de compétences, que ce soit des élus majorité/opposition, des Roncquois mais aussi nos techniciens, parce qu'on a envie de bouger.

C'est pour tout cela qu'on peut se vanter d'être roncquois, sans devoir baisser la tête en disant que l'on habite une petite commune au fin fond de je ne sais où, dont on n'a jamais entendu parler.

Quand on interroge les Roncquois, et même nous tous autour de la table, je crois que nous pouvons être fiers de dire que nous sommes dans une commune où on aime vivre, où on aime rester, où nos enfants et les générations futures auront envie de venir ; il suffit de voir les demandes de logements car beaucoup d'anciens Roncquois, qui y ont passé leur enfance ou qui parfois sont venus chez leurs grands-parents, ont envie d'être à Roncq... C'est bien parce qu'il y a eu une évolution.

Je peux en parler car je suis quasiment née à Roncq et je peux vous assurer que si l'on n'avait pas évolué, mes enfants ne diraient peut-être pas : *je n'ai qu'un rêve, c'est d'habiter un jour Roncq*. C'est bien parce qu'il y a eu cette évolution mais dans toute évolution, il y a toujours une prise de risque.

Le jour où l'on veut évoluer, forcément on prend un risque, que ce soit au niveau professionnel ou affectif.

Qui dit prise de risque, dit être confronté un jour à ce type de situation. Ce n'est pas une question d'incompétence ; tous ici, autour de la table, nous avons pris des risques un jour, nous ne sommes pas plus ou moins compétents que d'autres mais nous avons essayé. Et le

mérite, c'est au moins d'essayer et de se dire : *On pouvait apporter un petit plus à ce centre ville, cela n'a pas marché...* Mais, comme le signalait Michel PETILLON, personne ne nous dit que le centre ville est une véritable catastrophe ; une dynamique s'y est recréée, on voit que l'on peut relancer un plan FISAC par rapport aux commerçants, on voit qu'il y a des personnes âgées mais que des jeunes veulent aussi y venir. C'est donc une réussite.

Le petit plus, c'était peut-être ce dossier.

C'est peut-être aussi de se dire : on se questionnera un peu plus mais, ma foi, le risque est tellement modeste par rapport à la réussite que j'en félicite les élus autour de la table et les techniciens qui sont présents depuis moult années.

Je n'ai pas encore l'ancienneté de Michel, néanmoins j'ai quelques années d'ancienneté en tant qu'élue et, franchement, je n'ai aucune honte de dire : Vive Roncq, vive les techniciens roncuois et vive la population et les élus roncuois.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Madame VANDEWIELE, pour ce bel acte de confiance parce qu'à un moment donné il faut aussi se faire confiance. Lorsque vous évoquez le Conseil, je pense aussi à Bruno DUBOIS qui a pris toute sa part dans cette transaction et nous sommes également assistés par un conseil reconnu sur le plan européen, le cabinet FIDAL, qui est une des plus grandes pointures. Je ne pense pas que nous nous entourions d'amateurs.

Monsieur DESMET.

#### **M. DESMET –**

Juste pour l'épilogue du dossier du centre ville, je ne retiendrai pas ces 63.000 € mais tout ce qui est fait pour les commerçants.

Je ne sais pas quelle aurait été votre position il y a quelques années mais je peux vous dire que, quand on était dans la majorité, on a dû faire face à des problématiques de stationnement, de commerçants et nous avons fait face jusqu'au bout ; cela n'a pas été facile tous les jours, même ici il y a eu des réunions assez houleuses.

En fin de compte, le résultat est là et ce ne sont pas ces 63.000 €.

Le résultat, ce sont les commerçants qui restent à Roncq, les commerçants qui font du profit à Roncq et la population roncuoise qui peut profiter de cet équipement tout le temps.

On a pu le constater pour les festivités de Noël comme on peut le voir tous les jours.

Je ne sais pas quelles seront vos propositions dans l'avenir mais vous auriez été présent il y a quelques années, la Tête d'or existerait encore et on n'aurait pas un tel centre ville.

Nous, nous avons eu le courage politique d'aller jusqu'au bout.

Avant d'aller porter vos propositions dans la presse, venez donc nous voir. Je vous expliquerai, par exemple, ce qu'est le salage pour l'avoir vécu durant une nuit et je peux vous assurer que ce n'est pas si facile. En effet, saler toutes les rues de Roncq ne servirait à rien. En outre, pour saler les axes principaux voire quelques rues, les personnels d'astreinte commencent dès minuit mais s'il n'y a pas passage de voitures, cela ne sert à rien.

Si vous veniez me voir pour ces problèmes avant de les mettre dans la presse, cela éviterait beaucoup de polémiques et, pour les agents roncuois, de ne plus se faire insulter au téléphone.

#### **M. LE MAIRE –**

Je voudrais remercier parce que c'est vraiment une exhortation que je vous fais, Monsieur PLOUVIER : il faut apaiser cette société qui est extrêmement tendue.

Ou certains veulent agiter pour des raisons personnelles et des partis politiques, que l'on identifie très bien, s'en servent en permanence, au niveau national ou européen.

Ou il y a des gens de bonne volonté, qui peuvent s'opposer sur des idées et des projets, mais clairement identifiés, sans faire de l'acharnement.

Je vous le dis depuis trois ans, c'est de l'acharnement en permanence.

Et le pire, ce n'est pas moi que vous atteignez dans ce jeu, j'ai les épaules très larges et cela me passe par-dessus la tête. Mais vous atteignez des petites gens qui sont au bout de la chaîne, qui se font insulter au téléphone à cause des désinformations que vous passez parce que c'est de la désinformation.

Vous pouvez vous opposer à un projet mais ne désinformez pas.

Sur la question du salage, tout a été fait, tout a été bien fait.

Ce que je peux nous reprocher, c'est d'avoir été trop transparents. Voyez que votre comportement nous inciterait à cacher, ce qui serait un peu dommage.

De grâce, apaisez la situation et on vous respectera comme vous êtes. Je vous l'ai déjà dit mille fois.

Ne montez pas en épingle tout le temps, faites des propositions !

Comme cela a été dit tout à l'heure, les 32 élus autour de la table ne sont pas là pour vous stigmatiser mais pour vous dire : *Ecoutez, on a tous une envie, c'est de bien vivre à Roncq. Et franchement ne pas se faire c...r (excusez-moi d'être vulgaire) par des gens qui portent des commentaires en permanence qui sont en porte-à-faux et qui ne veulent rien dire.*

Voilà de la maturité, Monsieur PLOUVIER.

**M. PLOUVIER –**

Bien sûr, Monsieur le Maire, j'entends bien ce que vous dites mais il semblerait que le mot amateurisme vous ait blessé.

**M. LE MAIRE –**

Pas moi, Monsieur PLOUVIER.

**M. PLOUVIER –**

Mais Michel PETILLON.

On va arrêter ces polémiques, inutile de continuer. Je me souviens d'une réunion plénière, où il n'y a pas si longtemps on parlait du Plan de déplacements urbains, un autre groupe a fait des propositions. Vous ne l'avez pas qualifié d'amateurisme, Monsieur PETILLON, mais d'incompétence. Sommes-nous d'accord ?

Voyez que je n'ai malheureusement pas l'apanage des termes qui sont parfois un peu forts. J'ai parlé d'amateurisme et non pas, en l'occurrence, d'incompétence. Or, Monsieur PETILLON, vous avez parlé d'incompétence d'une personne qui vous avait fait une proposition. C'est tout ce que je voulais répondre.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur PETILLON.

**M. PETILLON –**

Une petite remarque que je voudrais faire par rapport à ces contentieux. Je ne garantis pas que, d'ici la fin du mandat, nous n'aurons pas un autre contentieux sur le Blanc-Four.

Aujourd'hui, on vit de plus en plus dans une société de contentieux à l'américaine. Peut-être aura-t-on à rediscuter, en huis clos ou en conseil municipal ordinaire, d'un autre contentieux sur un autre dossier ?

**M. LE MAIRE –**

Je reprendrai un terme très judicieux de Mme VANDEWIELE, qui est celui de risque. Il faut savoir prendre des risques !

Et ces risques, parfois on ne les a pas pris. Sur le Blanc-Four, récemment on a vu passer des choses et on n'a pas pris le risque mais, dans le même temps, il faut parfois savoir en prendre.

Ce ne sont pas des réponses personnelles mais des réponses qui valent intérêt général. Le projet Tadrowski portait intérêt général ; c'est bien la raison pour laquelle il a emporté l'adhésion du Conseil municipal à un moment donné.

Aujourd'hui, sur le projet Actival, il en est de même : on va prendre des risques comme on en prend sur tout projet d'intérêt général.

Dès que vous naissez, vous risquez. C'est ainsi.

Mais, de grâce, n'ayons pas des voix qui viennent désinformer, porter de faux témoignages qui, je le répète, sont préjudiciables à ceux qui travaillent au quotidien.

Les interventions que nous avons faites aujourd'hui visent à protéger, quand vous dénigrez le travail des employés municipaux dans les parcs et jardins. Arrêtez de dire que c'est beau ou pas beau, faites des propositions !

Vos tribunes ne sont que des attaques, Monsieur PLOUVIER.

**M. PLOUVIER –**

Monsieur le Maire, pardonnez-moi, mais je fais des propositions.

**M. LE MAIRE –**

Non !

**M. PLOUVIER –**

Je vous ai dit en début de mandat qu'il y a un domaine sur lequel vous faisiez l'unanimité totale, c'était sur le fleurissement de la Ville.

Ce que je dénonce, c'est le concept de gestion différenciée ; ce n'est pas le travail des jardiniers. Ils assurent très bien la gestion différenciée mais je dis simplement que j'estime qu'il fallait continuer à faire du beau fleurissement de la Ville. C'est tout, il n'y a pas d'insulte, pas de non-reconnaissance d'un travail du personnel municipal. C'est une différence d'option et de conception, Monsieur le Maire ; c'est tout.

**M. LE MAIRE –**

Sauf que nous sommes récompensés au niveau régional, ce qui n'est quand même pas mal et c'est le principal.

Je répète : faites des rapports, faites des propositions, argumentez... Je ne reçois aucun rapport, aucune lettre de votre part.

Ensuite nous pourrions en parler sérieusement en Conseil municipal sinon à être dans l'invective permanente et on ne sert pas la société.

**M. PLOUVIER –**

Je vais vous faire une proposition : faites-nous une belle salle des fêtes multiculturelle qui ne se trouve pas à Actival2.

**M. LE MAIRE –**

Ce n'est pas une proposition.

**M. PLOUVIER –**

Et vous allez la rejeter ; voyez que j'ai fait une proposition.

**M. LE MAIRE –**

Mais enfin, où est votre salle, comment est-elle, quel est son programme, quel est son cahier des charges ?

Ne sortez pas des invectives !

**M. PLOUVIER –**

Ce n'est pas une invective ; c'est une proposition ! C'est tout, mais ce n'est pas la vôtre et vous avez donc décidé de faire autre chose. Dans notre groupe, on a le droit de dire ce que vous faites, ce n'est pas ce qui nous convient et il n'y a pas d'insulte.

Vous voulez faire Actival2 et, pour ma part, je trouve que ce n'est pas bien de faire un pôle culturel à cet endroit.

**M. LE MAIRE –**

Sans autre demande d'intervention, je vous propose de clôturer.

Je porte aux voix. Qui est pour cet accord transactionnel ?

**UNANIMITE !**

Vous êtes pour, Monsieur PLOUVIER ?

**M. PLOUVIER –**

J'ai dit que ce monsieur méritait parfaitement indemnisation de la Ville ; je suis donc pour lui verser cette indemnité.

**M. LE MAIRE –**

Il y a donc bien unanimité et je souhaite que nous conservions un certain nombre d'informations. Je rappelle que ce débat s'est tenu à huis clos pour préserver surtout les intérêts de ce particulier et, naturellement, les intérêts de la Ville.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 30.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Vincent LEDOUX.